

Actualité >

Cergy

Mobilisation record contre les nouveaux survols aériens

BÉNÉDICTE AGOUDETSÉ | Publié le 04.04.2011, 07h00



MAIRIE DE CONFLANS (YVELINES), VENDREDI. Pour ce dernier jour de l'enquête publique, de nombreux habitants ont venus inscrire leurs revendications sur le registre mis à leur disposition. | (LP/B.A.)

Le refus de voir davantage d'avions survoler leurs communes. Vendredi après-midi, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), les visiteurs affluaient une dernière fois auprès du commissaire-enquêteur pour ce dernier jour de l'enquête publique sur le relèvement de 300 m de l'altitude des avions à l'atterrissage.

Une bonne dizaine d'habitants, hostiles au projet, patientaient encore pour inscrire leurs observations dans le registre mis à leur disposition, comme dans toutes les mairies* concernées par l'enquête. « Jamais je n'avais vu autant de monde se déplacer pour consulter les documents d'une enquête publique et donner son avis », confie l'agent communal. Idem dans les communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Vexin, les plus concernées par les nouveaux tracés prévus pour l'atterrissage des avions. « A Vauréal, quatre registres de doléances ont été ouverts », témoigne Bernard Morin, le maire vert.

« Dans nos campagnes, ça a été un raz de marée. Les habitants se sont plus mobilisés pour livrer leurs protestations que pour aller voter aux cantonales, confirme Jean-Marc Buteux, le président de la Dirap (NDLR : Défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles).

« Par exemple, dans le village de Courcelles-sur-Viosne, qui compte 110 foyers, on a recensé plus de 200 observations! L'enquête ne prend pas en compte le fait que dans le Vexin le bruit de fond est moins important qu'ailleurs. Et que les survols seront encore plus audibles que dans des communes naturellement plus bruyantes. » Appelée « relèvement de l'altitude de survol en palier avant la descente finale jusqu'au touché piste », la nouvelle procédure d'atterrissage mise au point par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), à la demande de la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, prévoit en effet que l'amorçage des descentes vers Roissy débute désormais à 1500 m d'altitude au lieu de 1200 m actuellement. Avec des virages qui partent de plus haut et de plus loin qu'auparavant. Objectif : réduire les nuisances sonores au sol. Et si, globalement, moitié moins des populations survolées doit de ce fait subir moins de bruit, cette mesure nécessite en contrepartie le survol de communes qui ne l'étaient pas jusqu'alors.

« C'est intolérable, lance d'une voix un groupe de membres du Cirena, le Collectif interassociatif du refus des nuisances aériennes, basé à Conflans. La population de ce secteur très urbanisé n'a pas été concertée. Nous avons incité le maximum d'habitants à manifester leur mécontentement sur le registre. Nous réclamons son retrait, pour une procédure de descente continue dès 1800 m d'altitude avec le déplacement des trajectoires au-dessus des zones agricoles. » Plus mesurée, l'Advocnar, la principale association de défense des riverains contre les nuisances aériennes, considère le relèvement de l'altitude comme un progrès, mais surtout comme une étape. « Elle prône elle aussi la descente continue à partir de 1800 m d'altitude.

Le Cirena organise une grande réunion de mobilisation mercredi à 20h30 à la salle des fêtes de Conflans. L'Apelna se mobilise à la même heure à la salle des fêtes d'Enghien-les-Bains sur le thème : « Des mesures pour réduire les nuisances aériennes ».

* Parmi les zones concernées figurent l'est du Val-d'Oise, Cergy-Pontoise, la vallée de Montmorency et le Vexin.
le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011